



**CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE
des MASSEURS-KINESITHERAPEUTES
du CENTRE-VAL de LOIRE**

Bilan d'activité 2022

(Mars 2023)

122 Bis Rue du Faubourg Saint Jean - Entrée B - 45000 Orléans Tél. : 02 38 54 83 22

Courriel : cro.ce@ordremk.fr Site : <http://:centre.ordremk.fr>



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Coordonnées du CROMK Centre Val de Loire

122 Bis Rue du Faubourg Saint Jean

Le Masséna - Entrée B - 1^{er} étage - 45000 Orléans

● 02 38 54 83 22

● cro.ce@ordremk.fr

● Permanence les lundis et jeudi de 9h30 à 12h30





Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Bilan d'Activité 2022

- Page 2 : Contacts
- Page 4 : L'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes
- Page 8 : Editorial du Président : Eric GUELLE
- Page 10 : Population et santé
- Page 11 : Démographie des MK.
- Page 20: Le CROMK CVL
- Page 27 : Fonctionnement interne
 - Page 34 : bilan financier
 - PAGE 35 : Missions juridiques
 - Page 39 : Coordination régionale
- Page 40 : Représentations en région
- Page 51 : Lutte contre les RPS
- Page 53: Objectifs 2023



LE CONSEIL DE L'ORDRE DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES

*Une organisation professionnelle au service
des patients et des professionnels,
chargée par l'Etat d'une mission de service public*



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Le Conseil de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes

- Veille au maintien des principes de moralité, de probité et des compétences des professionnels
- S'assure du respect des règles édictées par le **Code de déontologie**
- **Assure la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession**
- Peut organiser des actions d'entraide au bénéfice de ses membres et de leurs ayant-droits
- **Accomplit sa mission par l'intermédiaire des conseils départementaux (CDO), régionaux (CRO) et national (CNO)**
- Peut être consulté par le Ministre chargé de la santé sur les questions relatives à l'exercice de la profession



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Missions spécifiques du CROMK

- Représenter le Conseil de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes au niveau régional :
 - Assure la représentation de la profession au niveau régional et en particulier participe à l'élaboration et au suivi de la politique régionale de santé.
 - Communication avec les Institutionnels locaux, les organisations professionnelles régionales et les Associations de patients.

- Assurer le bon fonctionnement du Conseil :
 - Ⓢ secrétariat et accueil,
 - Ⓢ organisation des élections ordinaires (CROMK, CDPI),
 - Ⓢ organisation des réunions de travail : plénières, bureau et commissions.



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

- Coordonne l'action des Conseils départementaux de la Région (CDO).
- Permet à la Chambre disciplinaire de 1^{ère} instance et à la Section des Assurances Sociales d'assurer leurs missions juridiques.
- Formation restreinte : peut décider de la suspension des droits d'exercer en cas d'infirmité du professionnel ou d'états pathologiques rendant dangereux l'exercice.
- Organise et participe aux actions d'évaluation des pratiques professionnelles ordinales (E.P.P.O).
- Observatoire de la sécurité.
- Démographie professionnelle : recueil et analyse des données sous contrôle du CNO.
- Le CRO est représenté à la Commission Régionale d'Autorisations d'Exercice qui statue pour autorise l'exercice de la masso-kinésithérapie aux diplômé de l'Union-Européenne.
- Communication : site, publications, réunions d'information régionales.
- Participe à la mission d'entraide selon les modalités fixées par le CNO.
- Prévention des risques psycho-sociaux (RPS)



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Editorial du Président.

Chères consœurs, chers confrères,

Voici l'heure du bilan, tout du moins pour cette année passée de 2022.

En avant propos je tenais à vous citer, le constat de la philosophe Julia de Funès, dans son essai: le siècle des égarés.

« L'identité est devenue la valeur cardinale de notre modernité. À l'échelle collective, les communautarismes s'intensifient et les revendications identitaires se crispent. À l'échelle individuelle, le développement personnel étend son marché et la narcissisation du "moi" s'épanche sur les réseaux. »

Au cours de l'année passée votre Conseil Régional a œuvré sur de nombreux chantiers. Le renouvellement des assesseurs de la chambre disciplinaire de première instance et de sa section sociale. Le suivi et l'engagement de l'Ordre dans la politique et l'avenir de l'école universitaire de kinésithérapie d'Orléans. Lancement de la campagne pour prévenir et lutter contre les violences sexuelles. Travail pour la mise en place d'une structure d'aide et de lutte contre les risques psycho-sociaux des masseurs kinésithérapeutes. Participation avec l'URPS MKL Centre Val de Loire, à la grande enquête menée courant 2022. Participation dans le cadre du Conseil National de la Refondation pour ce qui touche à la santé. Travail auprès des élus pour soutenir la PPL Rist, qui permettra un accès direct pour le patient au masseur kinésithérapeute, dans le cadre d'un exercice coordonné. Sujet d'une actualité brûlante en ce début d'année 2023.



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Editorial du Président (suite).

Il nous faudra sans cesse rappeler que cette modification législative concernant notre mode d'exercice, a pour finalité de répondre à la situation actuelle qui est que nombre de nos concitoyennes et concitoyens sont sans possibilité d'avoir accès à un médecin, dans des délais compatibles à un accès aux soins sans perte de chance. Que bien évidemment les masseurs kinésithérapeutes resteront dans leur champ de compétence et loin d'eux l'idée de remplacer le médecin. Rappeler sans cesse que notre système de santé actuel de type pyramidal est révolu et d'un autre temps, qu'il nous montre aujourd'hui toutes ses failles et laisse sur le bord de la route nombre de patients. Les données chiffrées et nos contacts quotidiens auprès de nos patients, sont sans appels et nous montrent le parcours du combattant que cela est, que de se faire soigner par un médecin sur une grande partie de notre territoire. Rappeler sans cesse que le patient doit être au centre du système de santé et que les professionnels de santé doivent l'entourer de leurs professionnalisme avec coordination, tels des électrons autour du noyau de l'atome. Que cette réforme ne retire rien aux médecins, mais apporte un plus au service des patients.

Je conclurai en écho à mon avant propos, sachons sortir de cet air du temps qui enchaîne les personnes vers des communautarismes, des corporatismes, sachons sortir de ses nombrilismes qu'ils soient individuels ou professionnels et accepter l'altérité.

Je sais pouvoir compter sur votre professionnalisme et votre dévouement au service de la santé de tous.

Eric GUELLE



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Population et santé en région Centre Val de Loire

- **POPULATION** : 4ème région par sa superficie mais 10ème pour sa population 2,56 Millions d'habitants (4,1% de la population générale). Faible densité. Une population plus densément peuplée le long de l'axe ligérien (Orléans – Tours) et en bordure de l'Île-de-France
- **VIIEILLISSEMENT** : Un vieillissement de la population inéluctable... une révolution démographique nationale mais plus accentuée en Centre-Val de Loire.
 - ⊙ 23,6% de la population à plus de 65 ans, 14,6% plus de 75 ans (seulement 11,2% pour la France)
- **NIVEAU DE RESSOURCES** : Un taux de personnes sous le seuil de pauvreté plus faible (14,6 %) en région qu'au niveau national (13,1). Plus important dans les communes urbaines, familles de grande taille, monoparentales, personnes seules, jeunes de moins de 30 ans. En milieu rural, la pauvreté touche des plus de 75 ans. Mais une part plus importante de foyers fiscaux non imposés en région comparativement au niveau national, notamment au sud de la région.
Moins de possibilités de supporter des restes à charge pour les soins
- **MORTALITE** : « Si l'espérance de vie (deux sexes) était supérieure en CVdL comparativement à la France hexagonale en 1979, à partir des années 2000, l'écart se resserre au point d'observer une espérance de vie légèrement plus faible pour les hommes en région CVdL

● **Rapport ORS**



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Population et démographie

« ... Selon une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, « **les besoins de soins en kinésithérapie d'ici 2040 augmenteront fortement compte tenu du vieillissement de la population et de la concentration de la consommation de soins de kinésithérapie sur les personnes les plus âgées** (les personnes de plus de 75 ans en consomment en effet cinq fois plus que les autres) ». Cette augmentation des besoins en santé doit aller de pair avec une adaptation de la démographie des kinésithérapeutes.

Notre système de santé est confronté à de graves difficultés en raison de son absence d'adaptation au fil des décennies, et au manque d'anticipation des pouvoirs publics... »

- Pascale Mathieu Présidente du CNOMK
 - Rapport Commission Démographie 2022

- **Cette constatation et ce qui doit en découler sont encore plus sensibles en région Centre Val de Loire**



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Démographie des masseurs-kinésithérapeutes : Situation nationale

144,2 MK pour 100 000 habitants en France.

En densité comparée, la France se trouve dans le « ventre mou » des pays européens entre les **311,1 de la Belgique** et les **20,4 de la Roumanie**.

A l'heure où on envisage une formation commune en Europe et où déjà la moitié des nouveaux diplômés pour exercer en France sont obtenus hors de France on peut s'interroger sur ces chiffres et même sur les définitions, les compétences et les fonctions de la profession de masseurs-kinésithérapeutes dans les divers pays européens.

Mais déjà en France, a-t-on évalué le nombre de masseurs-kinésithérapeutes souhaitable pour remplir toutes leurs fonctions auprès de la population aujourd'hui et demain

Prévention, Dépistage, Soins, ...?



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Retard régional sur la situation nationale (*déjà insuffisante*)

(Source Commission démographie du CNOMK 2022)

Densité : (pour 100 000 habitants) MK libéraux et salariés en région Centre Val de Loire

- en 2018: **85,5** : **Avant dernière** région métropolitaine
- en 2022 : **95** : Mais... **Dernière** région métropolitaine
- Rappel : **144** pour l'ensemble de la France
- Faibles croissance (+10,7%) sur une base déjà faible
- Faiblesse de la densité régionale de MK par rapport à la densité de personnes de plus de 65 ans (double effet du vieillissement de la population générale et de la faiblesse de l'effectif de MK) et par rapport aux patients en ALD.



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

◆ Nombre de MK (nombre pour 100 000 habitants)

- 18- Cher : 239 (78,1) - Libéraux 207 - Salariés 32
- 28- Eure-et-Loir : 286 (66,6) - Libéraux 240 - Salariés 46
- 36- Indre : 171 (73,9) - Libéraux 141 - salariés 30
- 37- Indre-et-Loire : 788 (126,5) - Libéraux 670 - Salariés 118
- 41- Loir-et-Cher : 283 (87,2) - Libéraux 230 - Salariés 53
- 45- Loiret : 729 (102) - Libéraux 613 - Salariés 116

Tous les départements de la région sont sous la moyenne nationale (144)

3 départements, Cher, Eure-et-Loir et Indre sont dans le « Top 10 » des départements avec la plus faible densité..



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Retard de certains département sur les moyennes régionales

(Source Commission démographie du CNOMK 2022)

Risques de diminution de l'offre de soins; plusieurs départements de la région cumulent les indices de difficultés (au 1^{er} janvier 2022)

- 36 Indre: 3 facteurs de risque de diminution de l'offre de soins : moins dense + faible variation de densité + fort indice de vieillissement (4 départements seulement dans ce cas en France dont l'Indre !)
- 18 Cher et 28 Eure-et-Loir : 2 facteurs de risques : moins dense + plus fort indice de vieillissement (8 départements dans ce cas en France dont 2 en région Centre Val de Loire)
- 41 Loir et Cher : Indice de plus fort vieillissement (6 département dans ce cas en France)
- Seuls 37 Indre-et-Loire et 45 Loiret, départements de l'axe ligérien et où se situent les deux principales métropoles n'accumulent pas à ce point les risques



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Evolution démographique des département de la région.

(Source Commission démographie du CNOMK 2022)

Rappel : Densité nationale **144,2 MK** pour 100 000 habitants au 1^{er} janvier 2022

	1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} janvier 2022
18 Cher:	71,9	78,1
28 Eure et Loir :	62	66,6
36 Indre:	72,5	73,9
37 Indre et Loire:	111,9	126,5
41 Loir et Cher :	75,4	87,2
45 Loiret :	91,9	102



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Etat 2022 de l'évolution des tableaux CDO.

 ETAT des TRANSFERTS - ARRÊTS d'ACTIVITE - DIPLOMES de l'U.E. en REGION CENTRE												
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Diplômes d'Etat français	94	70	81	100	101	106	0	99	88	92	84	915
Inscriptions de l'année							24	10	2	2	7	45
Transfert vers autre CDO	88	88	98	107	114	128	116	112	110	102	125	1188
Transfert d'un CDO	75	78	87	77	71	102	89	91	105	106	106	987
Retraités	17	31	22	26	34	28	28	24	29	30	43	312
Cessations d'activité	12	9	12	13	8	13	12	6	12	16	15	128
Diplômes de l'U.E. (date de délivrance des diplomes)	25	28	30	21	30	24	31	33	27	25	53	327
Différentiel de flux	77	48	66	52	46	63	-12	91	71	77	67	646



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Etat 2022 du flux des transferts entre CDO

Après un solde positif en 2021, la région Centre Val de Loire perd à nouveau des Masseurs-kinésithérapeutes, 17 ont été transféré cette année dans d'autres régions.

TRANSFERT INTER CDO 2013-2022

		2022		2021		2020		2019		2018		2017		2016		2015		2014		2013	
CDO18	entrées	14		14		5		9		0		10		12		6		5		2	
	sorties	-12	2	-7	7	-7	-2	-15	-6	-12	-12	-12	-2	-10	2	-12	-6	-12	-7	-8	-6
CDO28	entrées	10		14		21		21		16		11		16		16		13		13	
	sorties	-20	-10	-16	-2	-22	-1	-22	-1	-17	-1	-19	-8	-17	-1	-19	-3	-18	-5	-16	-3
CDO36	entrées	11		11		13		6		12		7		7		5		10		7	
	sorties	-7	4	-10	1	-8	5	-16	-10	-16	-4	-10	-3	-10	-3	-9	-4	-10	0	-5	2
CDO37	entrées	33		34		41		32		15		39		14		26		31		32	
	sorties	-43	-10	-33	1	-30	11	-32	0	-30	-15	-30	9	-30	-16	-21	5	-24	7	-29	3
CDO41	entrées	7		5		6		6		7		17		8		6		8		9	
	sorties	-7	0	-2	3	-8	-2	-8	-2	-7	0	-8	9	-14	-6	-17	-11	-7	1	-5	4
CDO45	entrées	33		28		19		28		22		18		26		18		20		15	
	sorties	-36	-3	-34	-6	-35	-16	-23	5	-34	-12	-48	-30	-34	-8	-29	-11	-27	-7	-25	-10
		-17	-17	4	4	-5	-5	-14	-14	-44	-44	-25	-25	-32	-32	-30	-30	-11	-11	-10	-10



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Formation. Un seul institut de formation dans la région

Ecole Universitaire de Kinésithérapie d'Orléans EUK CVL

Formation s'inscrivant dans la démarche d'intégration à l'Université, financée par le Conseil Régional mais avec seulement 100 étudiants par promotion c'est-à-dire moins que le rapport à la population (4,1% de la population nationale = 125 étudiants) sans tenir compte des besoins plus importants pour la région (retard de densité, besoins d'une population vieillissante).

Formation gratuite mais insuffisante en nombre.

**Solution : Augmenter le nombre d'étudiants à Orléans
ou créer un second pôle de formation ?**



Bilan 2022.

Poursuite des missions

Moyens - Actions



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Les conseillers du CROMK Centre-Val de Loire

Michel ARNAL et Marie Fernande LE LAY

Conseillers nationaux élus de la Région Centre-Val de Loire (assistent de droit aux réunions du CROMK)

Suite à l'élection du 27 avril 2021

- Maya AMGHAR (lib) 45
- Nathalie BOURREAU (lib) 45
- Arnaud DUPONT (sal) 45
- Francis DUSSEY (lib) 36
- Éric GUELLE (lib) 18
- Frédérique LHEUREUX-SIVault (lib) 36

- Michel PUYGRENIER (lib) 45
- Jessie RIGOLET (lib) 41
- Pascal RIVIERE (lib) 37
- Christian THEURIN (lib) 45
- Julie TREMBLAY-BOUCKAERT (sal) 45

- Suppléants:
- Alice BELLIOY (lib) 45 (démissionnaire)
 - Etienne PANCHOUT (lib) 41
 - Adeline LENOIR (lib) 45
 - Jérémy MAGNIEZ (lib) 45



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Bureau du CROMK

- Depuis mai 2021

- **Président : Éric Guelle**
- **Vice président : Francis Dusserre**
- **Secrétaire général : Michel Puygrenier**
- **Trésorière : Jessie Rigolet**



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Juridictions placées auprès du CROMK

- **La Chambre disciplinaire de 1^{ère} instance (C.D.P.I.)**

Elle est notamment chargée d'examiner les manquements aux devoirs professionnels et aux règles déontologiques relevés à l'encontre des masseurs-kinésithérapeutes.

- **La Section des Assurances Sociales (SAS)**

Elle est chargée d'examiner les fautes, abus, fraudes et tous faits intéressant l'exercice de la profession relevés à l'encontre des masseurs-kinésithérapeutes à l'occasion des soins dispensés aux assurés sociaux.



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Composition de la Chambre Disciplinaire de Première Instance (CDPI)

Présidente

Madame Anne Lefebvre
Tribunal administratif d'Orléans

-

Camille DE MAILLARD
Greffière CDPI

Collège interne

Maya AMGHAR
Nathalie BOURREAU
Arnaud DUPONT
Francis DUSSE
Frédérique LHEUREUX SIVault
Jessie RIGOLET
Julie TREMBLAY-BOUCKAERT

Collège externe

Christian BARON
Alice LENOIR
Stéphane MANSART
Sergio PINTO
Loïc RENARD
Frédéric VANPOULLE



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Missions juridiques

Section des Assurances Sociales (SAS)

A noter que la SAS n'a jamais été saisie dans le région, les organismes d'assurance maladie utilisant d'autres procédures peut être en raison de la lenteur des traitements des recours en SAS ?

Titulaires

Frédérique LHEUREUX-SIVALT
Pascal RIVIERE

Suppléants

Maya AMGHAR
Nathalie BOURREAU
Francis DUSSERE
Jessie RIGOLET



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Formation restreinte du CROMK.

● Formation restreinte :

Ⓜ Peut décider de la suspension des droits d'exercer en cas

- ◆ D'infirmité du professionnel ou d'états pathologiques rendant dangereux l'exercice. (Art R4124-3 Code de la Santé Publique)
- ◆ D'insuffisance professionnelle (ArtR4124-3-5 du Code de la Santé Publique)

Ⓜ Elle est saisie en cas de recours contre une décision sur une inscription ou non au tableau par un CDO de la région.

● Ses décisions sont d'ordre administratif.

● Membres désignés par le CROMK

Éric Guelle - Francis Dusserre - Michel Puygrenier- **Jessie Rigolet**
- **Julie Tremblay-Bouckaert** - **Pascal Rivière**



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Fonctionnement interne Pages 28 - 34

Réunions plénières
Conférences des représentants régionaux
Communication

Missions juridiques pages 35- 36

Audiences de la CDPI
Suivi des plaintes

Décisions administratives page 37

Missions de coordination Page 39

CNO - CDO

Représentations en Région Pages 40 - 50

ARS
C.A.E : (Commissions d'Autorisation d'Exercice)
CLIOR
EUK CVL d'Orléans
ORS



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Fonctionnement interne : 4 réunions plénières du CROMK en 2022 Points particuliers

le 17 mars :

- Réception de l'ADOT 37 (association pour l'information sur les dons d'organes et de tissus)
- Retours réunion des Présidents de CDO (voir coordination 17/03)
- Retours rencontre ARS (17/2) : CRAE, Démographie et formation, Professionnels non-vaccinés

le 16 juin :

- Souhait du CRO de compléter la campagne contre les pratiques illusoires par son extension vers les non-professionnels de santé.
- Souhait de compléter la lutte contre les violences faites aux femmes par des actions particulières contre les violences faites aux kinésithérapeutes femmes.
- CRAE - EUK - URPS (voir dans ces chapitres)



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Fonctionnement interne - réunions plénières ... suite

le 15 septembre:

- ARS (ateliers PRS 3)- EUK -RPS - URPS : Voir dans les chapitres correspondants
- Budget prévisionnel 2023

le 08 décembre :

- Recours contre un refus d'inscription
- Retour Conférence des Présidents : E.Guelle
- ARS (atelier PRS 3) - CRAE - EUK - RPS : (voir dans les chapitres correspondants)
- Communication : Reprise du « bulletin du CRO » (Arnaud Dupont)



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Fonctionnement interne: réunion des représentants régionaux

● **Conférence des Présidents** : 8 et 9 octobre Paris – Eric Guelle

Cadre commun en Europe pour la formation qui amène à une reconnaissance automatique des diplômes. Le Président du CDO 18 soulève la question de l'obtention de certains diplômes EU. Question au service juridique du CNO

Conseil National de la Refondation auquel le CNO demande aux élus ordinaires de s'investir sur 4 « défis à traiter ».

- ⊙ Accès aux soins ou à une équipe soignante
- ⊙ Réponse d'urgence et accessibilité
- ⊙ Levier pour l'attractivité
- ⊙ Prévention de la santé pour tous



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Conférence des Présidents ...Suite.

Proposition du CLIO sur l'accès aux soins.

Proposition de loi de Stéphanie Rist députée REN Rapporteur Commission des affaires sociales.

- **Accès direct aux soins** par le recours à d'autres professionnels que les médecins.
Différencier entre accès direct, pratiques avancée et délégations de tâches.
Accès direct seulement dans le cadre de systèmes de soins coordonnés
- **Divers:**
 - La commission exercice rapporte la question de l'hygiène dans les cabinets , le devoir de contrôle des CDO qui n'ont cependant pas pouvoir d'enquête.
 - Demande transmise des greffières de la collecte à but de formation des compte-rendu anonymisés des décisions des CDPI
 - Démographie : 97900 MK - 28,3% de diplôme EU (23,4 en 2018)



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Réunions des représentants régionaux ... suite

- Réunion des Secrétaires Généraux:
 - **Michel Puygrenier** Secrétaire Général CROMK

- Réunions des Trésoriers :.
 - Visio-conférence de formation **27 juillet**
 - **Jessie Rigolet** Trésorière CROMK



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Les moyens de communication du CRO

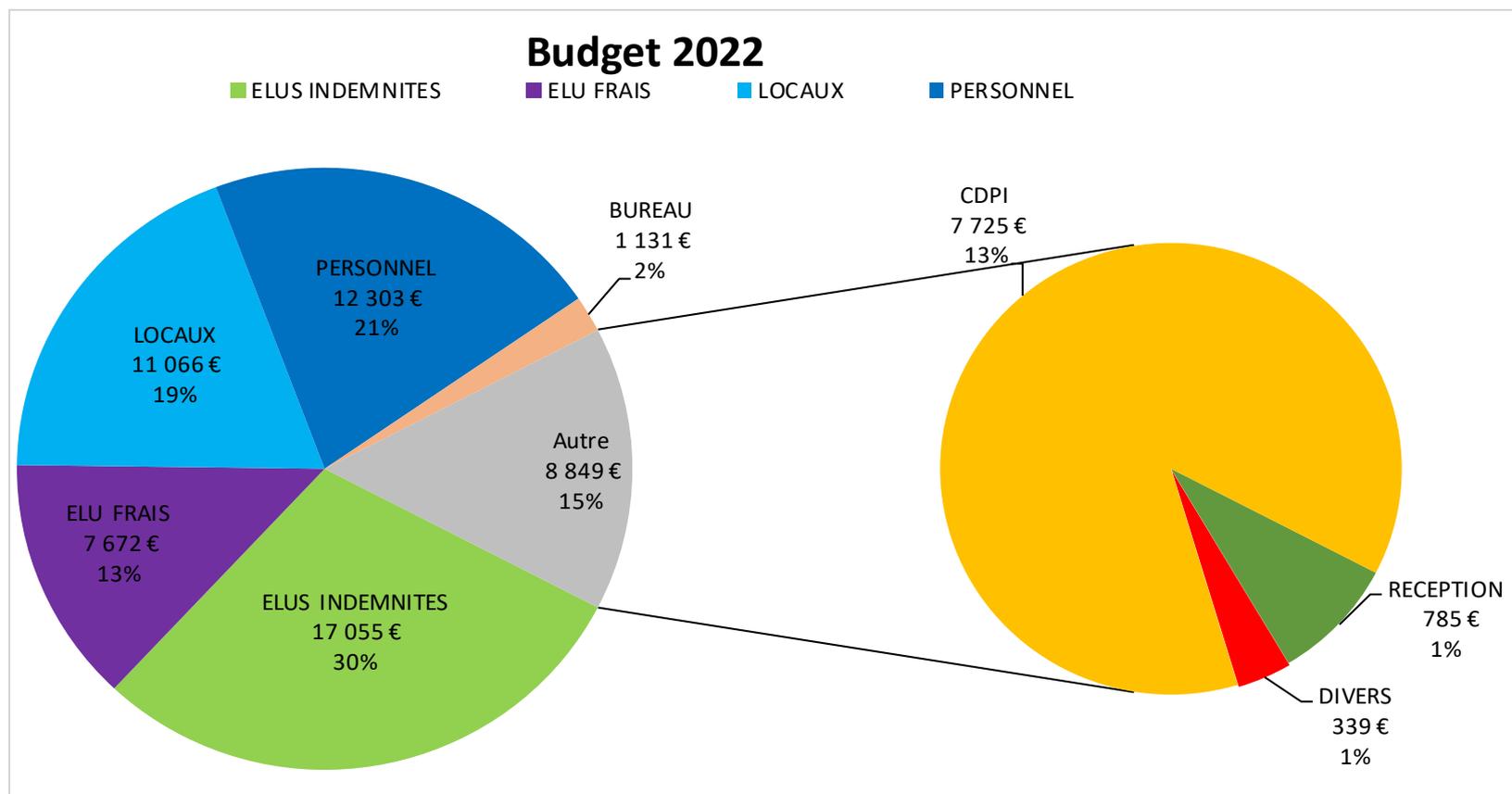
- « Le bulletin du CRO » : (Reprise en janvier 2023)
- Permanence à son siège les lundi et jeudi de 9h30 à 12h30
- Site : www.ordremk.fr lien vers représentation dans les territoires
- Publication annuel du bilan d 'activité



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Bilan financier 2022

Trésorière : Jessie RIGOLET





Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Missions juridiques : Chambre Disciplinaire de Première instance

Audiences de la CDPI Centre val de Loire

2 audiences en 2022 (4 plaintes - 4 décisions)

- 1 plainte d'une patiente/MK
- 3 plaintes de CDO/MK

- 1 dossier délocalisé en 2022
- 8 plaintes en instruction au 31 décembre 2022



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Conciliations réalisées par les CDO dans la région.

18 procédures de conciliations pour les 6 départements de la Région :
à comparer à 8 en 2021, 3 en 2020, 23 en 2019

7 Conciliations

11 Renvois en CDPI



Procédures administratives

- **Formation restreinte du CROMK Centre Val de Loire**

Elle a été amenée à se prononcer sur un recours du Conseil National de l'Ordre contre l'inscription d'un kinésithérapeute au tableau d'un Conseil Départemental de la région. (22 juillet 2022)



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Commission de conciliation en cas de discriminations

- Créée par décret du 2 octobre 2020 les commissions mixtes de conciliation devaient être installées au plus tard le 5 janvier 2021 dans chaque département.
- **Procédure applicable** en cas de saisine du directeur de l'organisme local d'Assurance Maladie ou du président du Conseil territorialement compétent de l'ordre professionnel par une personne s'estimant victime de **refus de soins illégitimes** (article L.1110-3 du CSP) et d'autre part pour **dépassements d'honoraires** abusifs ou illégaux. (hors récidive)

Une seule saisie d'une commission mixte de conciliation dans la région en 2021.

Aucune saisie en 2022....



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Mission de coordination

Réunions de coordination avec les présidents CDOMK

17 mars

Formation dans la région : EUK et appel à projet PIA4. Relations STAPS/EUK. La moitié des diplômés d'Orléans restent en région CVL.

Démographie: Sous effectifs surtout dans le Cher, l'Eure et Loir et l'Indre

Changements dans les rythmes de travail d'où moins d'offre de soins en temps.

MK non vaccinés (relations ARS, procédures à venir...)

17 novembre

Retours sur la Conférence des Président du 20 octobre

Certification et diplômes européens

Perspectives sur le renouvellement des CDO en 2023

Service juridique du CNO



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

- Représentations en Région avec en particulier:

ARS : Agence Régionale de Santé

CLIOR : Comité de Liaison Inter Ordre

Conseil Régional Centre Val de Loire

CRAE : Commission Régionale d'Autorisation d'Exercice

EUK CVL : Ecole Universitaire de Kinésithérapie Orléans

ORS : Observatoire Régional de la Santé

URPS MK CVL : Union Régionale des Professionnels de santé Masseurs kinésithérapeutes Centre val de Loire.



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Réalisé particulier en 2022

Agence Régional de Santé.

- 17 février rencontre à la Direction de l'ARS - Monsieur Habert Directeur
 - CRAE : Le CROMK défend une position amenant à contrôler les autorisations d'exercice pour maintenir la qualité des soins et pas une politique de « laisser entrer » pour remédier au déficit démographique.
 - Le CROMK montre l'insuffisance en nombre de la formation MK dans la région. Augmenter le nombre d'étudiants sur le site d'Orléans ou sur un autre site dans la région.
 - Question des professionnels non-vaccinés donnant des soins (professionnels de santé ou non)



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Agence Régional de Santé

Projet Régional de Santé PRS 3

2023/2028 (Etat en date de janvier 2023)

Participation du CROMK aux séances de travail préparatoire

**Attractivité et démographie des professionnels de santé
dans le cadre du PRS 3**

**Réflexions transversales à l'ensemble des consultations
des différentes professions de santé**



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

PRS 3

1/4

- **Qualité de Vie au travail Conditions de travail :**
 - ⊙ Rythme de travail (trop de patients pour peu de professionnels)
 - ⊙ Développement de nouveaux métiers
 - ⊙ Développement des protocoles de coopération.
 - ⊙ Développement de la téléconsultation dans les zones rurales.
- **Accompagnement :**
 - ⊙ Promouvoir les métiers dès le collège et le lycée
 - ⊙ Mise en place d'une cartographie des stages
 - ⊙ Mieux préparer les étudiants à l'exercice libéral
 - ⊙ Prolonger l'activité par le salariat, Vacances, Contrats simplifiés ...
 - ⊙ Découverte des autres professions y compris pour le stagiaires.
- **Ne pas faire que du « soin »**
 - ⊙ Favoriser les projets type prévention, coordination, éducation
 - ⊙ Développer l'exercice mixte Partage des plateaux techniques hospitalier, temps partagés ville/hôpital – possibilité réglementaires.
 - ⊙ Développer l'exercice coordonné.



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

PRS 3

2/4

- **Quelles pistes pour développer l'exercice coordonné en région.**

ESP - CPTS - MSP - Ville/Hôpital - CDS. **Centres de santé** : Conflit avec les libéraux du secteur. Permanence des soins et prise en charge pour les patients sans médecins traitants

- **Les protocoles de coopération en ambulatoire**

- ⊙ **Plateforme démarches simplifiées**

- ◆ **Protocole national**

- ◆ Cadre réglementaire
- ◆ Plusieurs thématiques

- ◆ **Protocole local**

- ◆ Initiative d'une CPTS Analyse pratique
 - ◆ Réponse situation/activité et/ou contextuelle

- ⊙ **Accompagnement et suivi ARS**



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

PRS 3

3/4

● **DELEGATION EFFICACE.**

- ⊙ Développer de nouvelles compétences professionnelles et pratiques Valoriser les professions de santé et mettre en garde contre la multiplication des pratiques « illusoires »...
- ⊙ Réponse pluridisciplinaire à des problèmes récurrents des patients de la MSP (diabète, lombalgie...)
- ⊙ Outils de coordination
- ⊙ Prise en charge optimale
- ⊙ Confiance
- ⊙ Activez le pouvoir du collectif
- ⊙ Améliorer les transferts d'informations
- ⊙ Recours plus pertinent par une meilleure connaissance des compétences des professionnels de santé de la MSP
- ⊙ Gain de temps
- ⊙ Attractivité de la MSP.



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

PRS 3

4/4

- **Implication de l'ARS : Qualité de vie au travail - Evolution des pratiques professionnelles**
 - ⊙ Appels à projets : Projets interpro – Fédération des URPS / ARS - Recherche.
 - ⊙ Expérimentation
 - ⊙ Outils Formation/Partage des bonnes pratiques.
 - ⊙ **Quels projets innovants à développer ?**
- ⊙ **Demands spécifiques du CROMK**
- ⊙ Augmenter le nombre d'étudiants dans la région avec la « qualité EUK »
- ⊙ Bilan de l'existant dans l'exercice coordonné en particulier pour les MSP
- ⊙ Valoriser les professions de santé et mettre en garde contre la multiplication des pratiques « illusoires »...



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Réalisé particulier en 2022

- Conseil Régional.

Nos interlocuteurs responsables de dossiers : Madame Sylvie Dubois vice-présidente déléguée à la santé et à la prévention et Madame Magali Bessar vice-présidente déléguée à l'égalité entre les femmes et les hommes et aux formations sanitaires et sociales.

- CLIOR :

- Colloque CRO Infirmier : Impact COVID sur la charge psycho-sociale des infirmières et infirmiers. Consatat pour les autres professions
- Réunion prévue en décembre à l'Ordre des Chirurgiens dentistes, reportée en janvier.



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Représentations en Région :

CRAE. DREETS

Commission Régionale d'Autorisation d'Exercice

Représentants CROMK

Julie Tremblay-Bouckaert et Christian Theurin

- ② Réunions en 2022 : 19 janvier – 26 avril – 10 mai
- ② **26 dossiers de demandes / 23 autorisations d'exercices (dont 22 Français).**
(A comparer avec par exemple les 600 demandes présentées en Région Grand-Est)
- ② **Sur l'ensemble des travaux les représentants du CRO restent attachés à la qualité de la formation des professionnels autorisés quelques soient les pressions pour aveuglement augmenter le nombre de professionnels.**



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Représentations en Région :

EUK CVL: Ecole Universitaire de kinésithérapie Centre Val de Loire.

- Jessie Rigolet est désignée par le CRO pour le représenter au Conseil d'Ecole (réunions visio et en présentiel)

- Crise ouverte suite à l'appel à projet PIA4 : Pour certains il ne s'agit que de la création d'un laboratoire de recherche, pour d'autres il entraîne une confusion entre EUK et Université STAPS. Les membres du CROMK participent à de nombreuses rencontres avec les enseignants et la Directrice ,, le Président de l'Université, les étudiants « Kynergy »;
- **Le CROMK maintient sa position de soutien à l'évolution universitaire, rappelle la nécessité de former des « soignants » et donc de la spécificité de la formation des kinésithérapeutes mais ne peut s'impliquer plus dans la gestion de l'EUK à propos du PIA4 comme sur d'autres sujets.**



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Représentations en Région

ORS : Observatoire Régional de la Santé

- ⊙ AGE et AGO 4 avril - 10 mai 14 décembre - CROMK représenté par Michel Puygrenier.

URPS :

Commission Perspectives Professionnelles:

Permet d'aborder la situation de la kinésithérapie dans le région en dehors des contacts permanant entre les deux structures CROMK - URPSMK.

- « La grande enquête » MK dans la région : Etat des lieux et perspectives

Le CRO s'est impliqué avec le relais des CDO dans la réalisation de ce projet URPS soutenu par l'ARS, en particulier en diffusant l'information et en appelant les MK de la région à répondre au questionnaire.

- Diffusion de l'enquête :
URPS MKL 122bis rue du Fbg St Jean 45000 Orléans / contact@urpsml-centrevaldeloire.fr



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Prévention des Risques Psycho Sociaux.

- Sous l'égide du CNO – en collaboration avec les CDO.
 - Créer un observatoire des RPS décliné régionalement
 - Mettre en place des actions de préventions: Référents locaux.
 - Diffusion des informations.
-
- Plateforme téléphonique spécialisée :
 - Accessible directement par les personnes en difficulté.
 - 08 00 28 80 38



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Objectifs particuliers 2023

Participer à tous les travaux des instances régionales

En particulier ceux réalisés à propos de l'évolution du système de soins (démographie et évolution des pratiques, coordination et accès direct)

Avec : Agence Régional de Santé. Conseil Régional. Organisme régionaux : ORS, CRAE, Structures régionales, Ordres, URPS, associations de patients...

Assurer le bon fonctionnement de la CDPI dans le respect de son indépendance et du rôle de chacun.

Suivre l'évolution de la formation des MK dans la région

- Faire coïncider la formation et les besoins dans la région: Augmentation du nombre d'étudiants
- EUK CVL : évolution universitaire.
- Participer au développement des terrains de stages sur toute la région.



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Objectifs particuliers 2023 - suite

Coordonner dans la région CNO - CDO - CRO.

Partage de l'information, diffusion, rencontres... En particulier suite au renouvellement des CDO pour la continuité de l'action ordinale.

Démographie.

Etablir un état des besoins en kinésithérapie (professionnels nécessaires et organisation de l'activité).

Participer aux actions de promotion de la région.

Participer aux travaux du CLIOR.

Coordination interprofessionnelle en particulier pour des actions remédiant à la désertification médicale.

Participer à l'action de lutte contre les RPS

Poursuivre le développement de la communication.



Et toujours servir de relais entre les kinésithérapeutes et leur Ordre

« L'Ordre assure la défense de l'honneur
et de l'indépendance de la profession »



L'Ordre vous appartient

122 Bis Rue du Faubourg Saint Jean - Entrée B - 45000 Orléans Tél. : 02 38 54 83 22

Courriel : cro.ce@ordremk.fr Site : [http://: centre.ordremk.fr](http://centre.ordremk.fr)